



## REGLEMENT INTERIEUR 2017-2018

Le présent document a pour but de préciser les droits et devoirs des licenciés du : **BAGES BADMINTON CLUB**

### ARTICLE I

Tout licencié doit avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les termes. Les statuts du club sont à la disposition des licenciés pour consultation.

### ARTICLE II COMPORTEMENT SPORTIF

Le premier principe d'un sportif est de respecter son sport ainsi que son adversaire. Tout licencié présentant un mauvais esprit et/ou un mauvais comportement risquant de nuire à l'image du club et du Badminton, tant à l'entraînement qu'en compétition se verra averti verbalement. Si le comportement de la personne incriminée ne s'améliore pas, les membres du bureau statueront sur les éventuelles sanctions à prendre. Ces sanctions pourront aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive en passant par la non inscription en tournoi de la dite personne.

### ARTICLE III AG

Toutes les personnes licenciées au BBC se doivent de participer à l'Assemblée Générale. L'assemblée Générale ordinaire est tenue une fois par an.

### ARTICLE IV COMPETENCES

Les entraîneurs, animateurs, initiateurs ont toute autorité pour gérer et composer leurs groupes, en particulier dans les créneaux perfectionnement et compétitions.

Si un créneau horaire encadré n'est pas suffisamment fréquenté, le Bages Badminton Club se réserve le droit de modifier le contenu de celui-ci.

### ARTICLE V PONCTUALITE – SANCTIONS

Pour le bon déroulement des entraînements la ponctualité, par respect envers les entraîneurs et les autres joueurs, est de mise. Un avertissement verbal pourra être donné par l'entraîneur. En cas de récidive non justifiée une exclusion temporaire peut-être envisagée par le bureau exécutif du BBC.

### ARTICLE VI TENUE SPORTIVE

Une tenue de sport complète, **une paire de chaussure de sport de salle est obligatoire** pour la pratique du badminton sur l'ensemble des créneaux du club.

Tout joueur n'ayant pas cette tenue de sport se verra refuser, pour des raisons d'hygiène, de santé et de sécurité, l'accès aux terrains de badminton.

### ARTICLE VII ECHAUFFEMENT ET ETIREMENT

Chaque pratiquant s'engage à réaliser un échauffement complet en début de séances ainsi qu'une série d'étirements en fin de séances, sur place ou à son domicile. Il pourra s'il le souhaite demander conseil auprès du responsable d'encadrement présent.

### ARTICLE VII RESPONSABILITES

La pratique du Badminton se déroule dans des structures municipales, avec du matériel (poteaux, filets etc....) n'appartenant pas au club. En cas de dégradation ou de vol, la

responsabilité incombera à la personne impliquée. Le club ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable.

### ARTICLE VIII INSCRIPTIONS COMPETITIONS

Tout joueur inscrit à un tournoi (quel qu'il soit) et qui ne s'y présente pas, devra justifier de son absence (certificat). Dans le cas contraire, il lui sera demandé de rembourser le BBC du montant total de l'inscription. Tous les tournois « TDJ, TRJ » et les championnats départementaux et régionaux, individuel ou par équipe (interclub) organisés par le CODEP 66 et la ligue LR seront intégralement pris en charge par le club (inscription, volant plastique sur les TDJ et plume sur les interclubs). Le remboursement des frais d'engagement sur des tournois privés sera assuré dans la limite du montant de l'enveloppe financière fixée par le Conseil d'administration.

### ARTICLE IX VOLANTS

Les volants plastiques seront fournis par le Bages Badminton Club. Les volants plumes seront à la charge des licenciés pour tous les créneaux de jeu libre et pour tout tournoi à l'exception des rencontres interclub.

La vente par le BBC, de volants à tarif réduit, est réservée aux adhérents du BBC. Cette vente est un service rendu par le BBC et non une obligation. Celle-ci peut être arrêtée à tout moment et les tarifs peuvent varier pendant la saison.

### ARTICLE X CERTIFICAT MEDICAL

Afin de réduire les responsabilités du club en cas de blessure, tout joueur voulant pratiquer le badminton devra avoir fourni son **dossier complet** au maximum dans les 15 jours de sa première participation et après trois entraînements maximum. Le Bages Badminton Club dégage toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident d'un joueur non en règle avec le Club.

### ARTICLE XI INTERCLUBS

La sélection des joueurs des différentes équipes se fera en début de saison par l'entraîneur du BBC et les responsables d'équipes désignés par le BBC et soumise à l'approbation du bureau exécutif du bbc. Tout joueur désirant participer aux compétitions interclub devra, en début de saison, signer le contrat d'engagement aux interclubs. Faire partie d'une équipe ne garantit pas de jouer en interclub.

### ARTICLE XII COTISATIONS

Le club consent une réduction tarifaire pour les familles (Cf fiche d'inscription).

Toute cotisation réglée au Bages Badminton Club ne pourra être remboursée ni partiellement ni totalement en cours de saison quelque soit la raison invoquée.

### ARTICLE XIII JOUEUR NON ADHERENT AU BBC

Des joueurs adhérents d'un autre club affilié à la FFBaD pourront être autorisés à participer aux créneaux du bages badminton club mais seulement après autorisation du bureau exécutif. Le bages badminton club, représenté par son bureau exécutif, se réserve le droit de refuser l'accès à ses créneaux de pratique à des joueurs licenciés dans un autre club.